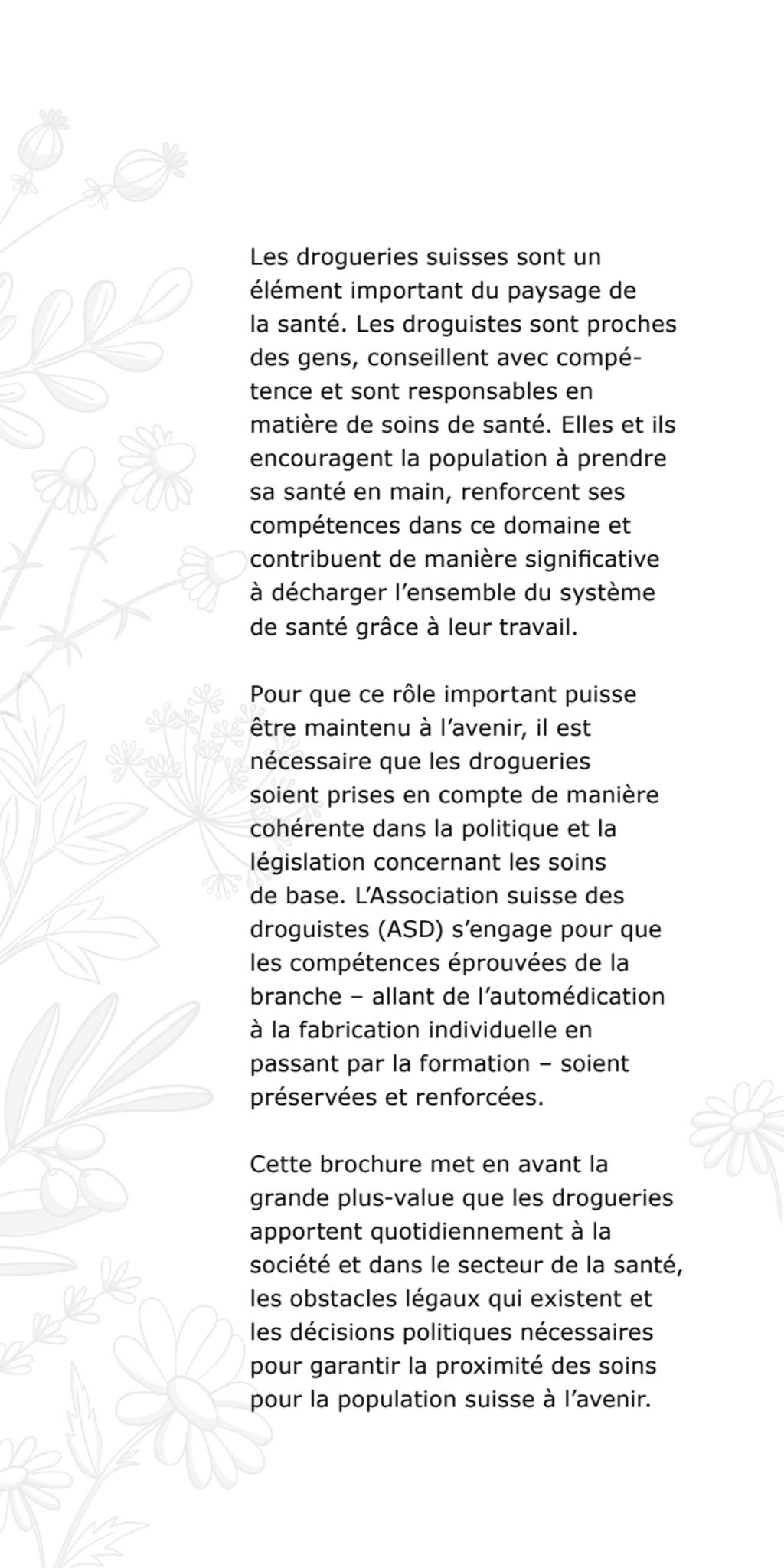




Droguerie



Notre objectif:
Santé. Beauté.
Bien-être.
Ensemble.



Les drogueries suisses sont un élément important du paysage de la santé. Les droguistes sont proches des gens, conseillent avec compétence et sont responsables en matière de soins de santé. Elles et ils encouragent la population à prendre sa santé en main, renforcent ses compétences dans ce domaine et contribuent de manière significative à décharger l'ensemble du système de santé grâce à leur travail.

Pour que ce rôle important puisse être maintenu à l'avenir, il est nécessaire que les drogueries soient prises en compte de manière cohérente dans la politique et la législation concernant les soins de base. L'Association suisse des droguistes (ASD) s'engage pour que les compétences éprouvées de la branche – allant de l'automédication à la fabrication individuelle en passant par la formation – soient préservées et renforcées.

Cette brochure met en avant la grande plus-value que les drogueries apportent quotidiennement à la société et dans le secteur de la santé, les obstacles légaux qui existent et les décisions politiques nécessaires pour garantir la proximité des soins pour la population suisse à l'avenir.

Les drogueries

Indispensables pour les soins de santé de base

Les drogueries sont un pilier de la santé de proximité. En Suisse, environ 500 drogueries conseillent quotidiennement des dizaines de milliers de personnes sur la santé, le bien-être et la prévention. Les droguistes le font de manière efficace, compétente et sans délai d'attente. Elles et ils soulagent les médecins de famille, favorisent les compétences de la population en matière de santé et contribuent de manière significative à la responsabilité individuelle dans ce domaine. Dans les régions rurales, elles et ils sont souvent les seuls interlocuteurs facilement accessibles pour les questions de santé.

Nos demandes:

Les drogueries et les droguistes doivent enfin être reconnus de manière conséquente comme faisant partie de l'offre des soins de base et, ceci en particulier dans la législation sur les produits thérapeutiques, et être inscrits dans toutes les législations concernées comme une profession de la santé à part entière et une institution du système de santé.

500

drogueries avec plus de 4500 collaboratrices et collaborateurs et entre 200 et 250 apprenties et apprentis par volée

Plus de

10 mio.

de contacts avec des clientes et clients par an



Dans plus de

70

communes, la droguerie est le seul point de contact local pour les questions de santé

L'auto-médication

Economique et favorisant la responsabilité

L'automédication est un pilier d'un système de santé moderne. Dans les drogueries, les clientes et clients reçoivent des conseils professionnels sur tous les médicaments en vente libre (catégorie de remise D), les dispositifs médicaux, les produits de soins personnels et de soins aux patients, les aliments pour régimes alimentaires spécifiques et les compléments alimentaires, de manière sûre, compétente et sans avoir à consulter un médecin. Ainsi, les cas bénins peuvent être traités directement en droguerie, ce qui évite des consultations médicales inutiles et permet d'économiser des coûts dans le domaine de la santé. Le personnel qualifié vérifie la pertinence de l'automédication et oriente les clientes et clients vers un médecin si nécessaire.

Nos demandes:

La Confédération doit promouvoir l'automédication de manière ciblée et continuer à autoriser la vente de médicaments en vente libre uniquement dans le commerce spécialisé.

Quelque
60 %
de tous les
problèmes de santé
bénins peuvent être
traités en toute
sécurité en
automédication



L'automédication permet
d'économiser jusqu'à

500 mio.

de francs de frais de santé
par année

Seuls les droguistes
et les pharmaciens
sont autorisés à
remettre tous les
médicaments de la
liste

D



dans le cadre de
l'automédication

Médicaments individuels

Une compétence éprouvée pour l'approvisionnement

Les droguistes fabriquent depuis toujours des médicaments individuels selon une formule propre et à la demande parfaitement adaptés aux besoins spécifiques des clientes et clients. Ces préparations maison sont un complément important à la production industrielle et contribuent à la sécurité de l'approvisionnement. En cas de pénurie de médicaments, elles garantissent une prise en charge continue. La fabrication se fait selon des normes claires et sous la responsabilité de droguistes ES.

Nos demandes:

Les compétences des droguistes en matière de fabrication individuelle de médicaments doivent être préservées. L'ASD va présenter des propositions en ce sens dans le cadre de la révision 3b de la LPTh.

Plus de

90%

des drogueries possèdent leur propre laboratoire de fabrication



Plus de

120000

médicaments fabriqués individuellement par année dans les drogueries suisses

Cette fabrication aide à résoudre plus de

40%

de pénuries de médicaments documentées

Cosmétiques

Une compétence ancienne, de nouveaux obstacles

Jusqu'à récemment, les drogueries avaient le droit de fabriquer des produits cosmétiques pour leur clientèle sous leur propre responsabilité. C'était une tradition sûre et appréciée. La nouvelle ordonnance sur les cosmétiques (OCos, 2019) du 1^{er} mai 2017 interdit cette pratique, car les documents nécessaires ne peuvent être rédigés et signés que par des professionnels titulaires d'un diplôme universitaire. De nombreuses entreprises perdent ainsi une part importante de leur savoir-faire artisanal et de leur identité régionale. Il faut trouver des solutions pratiques pour les petites quantités et les formulations maison dans le cadre d'un contact direct avec la clientèle. Mais l'OSAV ne montre aucun signe de compromis.

Nos demandes:

L'ASD demande une dérogation immédiate pour les drogueries pour qu'elles puissent fabriquer des produits cosmétiques en petites quantités pour leur propre clientèle. Nous estimons qu'il est disproportionné d'imposer aux drogueries et aux pharmacies les mêmes exigences qu'aux grands fabricants industriels, compte tenu des petites quantités produites.

Avant l'entrée en vigueur de l'OCos,
plus de

80%
des drogueries fabriquaient leurs propres produits de soin (par ex. crèmes, produits de douche, produits pour le bain)

Ces produits représentaient en moyenne

10–15%

du chiffre d'affaires et étaient très appréciés par les clientes et clients

Le remplacement de la

PRATIQUE

antérieure n'a pas été motivé par des raisons de sécurité mais dans le cadre de la reprise du droit européen

Formation

De la qualité pour l'avenir

La qualité des soins de santé fournis par les drogueries repose sur une solide formation. La profession de droguiste exige un apprentissage de quatre ans qui rassemble des connaissances scientifiques, des compétences pharmaceutiques et le conseil à la clientèle. Les apprenties et apprentis sont formés dans pratiquement toutes les drogueries et obtiennent chaque année des taux de réussite remarquables aux examens. Après la formation initiale, de nombreuses possibilités de formation continue s'offrent aux jeunes droguistes: formation spécialisée en médecine complémentaire, l'École supérieure de droguerie pour devenir droguiste ES, sans oublier les formations en gestion d'entreprise. La profession reste ainsi attrayante et apte à affronter l'avenir.

Nos demandes:

La politique doit continuer à soutenir la formation professionnelle et la formation continue des droguistes à tous les niveaux et à tenir compte des compétences spécifiques de la branche dans la conception de la politique de santé.

Plus de

30%

des droguistes CFC
suivent une
formation continue
au niveau tertiaire

Entre

200-250

apprenties et apprentis
par volée

Plus de

95%

de taux de réussite
lors des examens
finaux de CFC





Association suisse des droguistes
Rue Thomas-Wytenbach 2
2502 Biel/Bienne



Jürg Stahl
Président central
j.stahl@drogistenverband.ch



Andrea Ullius
Directeur
a.ullius@drogistenverband.ch



droguerie.ch



Sources